



Voiles de légende

Tall Ship Race Dunkerque 2025

APPEL À PROJETS

**Ouvert aux associations de tous domaines d'interventions*

SOMMAIRE

LE CONTEXTE

I.	LES ORGANISMES ELIGIBLES	7
II.	LES CRITERES DE SELECTION	8
III.	LES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES	10
IV.	L'ENCADREMENT FINANCIER	11
V.	LES PROCEDURES D'INSTRUCTION	12
VI.	OBLIGATION DES PORTEURS DE PROJETS SELECTIONNES	12
VII.	LA COMMUNICATION	13
VIII.	LES MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER	13
IX.	OBTENIR UNE AIDE AU MONTAGE DU PROJET	14
X.	CONTACT COMMUNAUTE URBAINE de DUNKERQUE	15

LE CONTEXTE :

La Communauté Urbaine de Dunkerque, regroupant 17 communes et 220 000 habitants, bénéficie d'une situation stratégique au cœur d'une vaste zone transfrontalière. Forte de son identité portuaire et maritime, ainsi que de son dynamisme culturel et sportif, la CUD dispose de nombreux atouts pour renforcer son développement économique et accroître son attractivité.

En 2014-2015, face aux défis économiques locaux, la CUD a initié une grande mobilisation des acteurs du territoire à travers les **États Généraux de l'Emploi Local**. Parmi les actions concrètes qui en ont émergé figure la volonté d'accueillir une étape de la prestigieuse **Tall Ship Race** en 2025, après l'annulation de l'édition précédente en raison de la crise sanitaire.

Du 10 au 13 juillet 2025, Dunkerque accueillera plusieurs dizaines des plus grands voiliers du monde pour une escale spectaculaire de la Tall Ship Race, l'une des courses maritimes les plus emblématiques. Après son départ du Havre, la course fera escale à Dunkerque avant de poursuivre vers Aberdeen, Kristiansand, et se terminer à Esbjerg.

Pendant quatre jours, Dunkerque vivra au rythme de la mer avec un programme riche en événements : rassemblement de voiliers majestueux et de bateaux traditionnels le long des quais, visites de navires, villages thématiques, concerts, expositions, et de nombreuses animations accessibles à tous. Avec plus de 600 000 visiteurs attendus, cet événement aura un impact économique majeur sur le territoire.

Au-delà de son ampleur festive, la **Tall Ship Race 2025** s'inscrit dans une démarche de développement culturel, touristique et économique. Elle contribuera à renforcer le rayonnement de Dunkerque et à stimuler l'économie locale tout en favorisant le vivre-ensemble et le bien-être des habitants.

Les objectifs de cet événement sont clairs :

- **Créer un événement maritime d'envergure** qui rayonnera à l'échelle régionale et transfrontalière, tout en étant accessible et participatif.
- **Impliquer activement les habitants** en leur permettant de s'approprier l'événement et de participer à une dynamique collective.
- **Valoriser les ressources et spécificités locales** pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.
- **Dynamiser la saison touristique** et soutenir l'économie locale grâce à l'afflux de visiteurs et aux retombées économiques associées.

Vous êtes une association et vous souhaitez participer à cette manifestation en 2025 ?

La **Communauté Urbaine de Dunkerque** invite les acteurs locaux à participer activement à cet événement d'envergure en soumettant des projets fédérateurs et innovants à travers cet appel à projets. Une attention particulière sera accordée à la manière dont les initiatives proposées s'intègrent et s'articulent avec cet événement maritime majeur.

L'appel à projets a pour objectifs de :

- **Impliquer les acteurs du territoire** dans la co-construction de l'événement et dans la dynamique qui précédera ou accompagnera ce moment fort.
- **Favoriser la mixité des publics** et permettre à tous les habitants de s'approprier pleinement l'événement.
- **Soutenir et valoriser les ressources locales** ainsi que les initiatives déjà présentes sur le territoire.
- **Encourager les pratiques amateurs**, en offrant des opportunités aux talents locaux de participer.
- **Stimuler l'innovation et la créativité** à travers des projets originaux et audacieux.
- **Contribuer aux enjeux d'écoresponsabilité**, en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les actions partenariales sélectionnées s'inscriront directement dans le cadre de l'événement et atteindront leur apogée lors de la manifestation. Elles pourront prendre la forme de productions ou co-productions artistiques, ainsi que de projets complémentaires, tels que des actions solidaires, écoresponsables, environnementales, d'insertion, d'accessibilité, ou de communication.

Villages Thématiques - Tall Ship Race Dunkerque 2025

Les **villages thématiques** de la **Tall Ship Race Dunkerque 2025** seront des espaces phares de l'événement, répartis sur plusieurs sites emblématiques de la ville. Chaque village mettra en avant une thématique spécifique liée à la mer et aux enjeux maritimes contemporains, offrant aux visiteurs une expérience immersive et diversifiée. Ces lieux permettront de découvrir, apprendre et s'amuser autour de l'univers de la course et du patrimoine maritime. Voici une présentation des différents villages envisagés et à définir plus :

1. Village Écoresponsable – Quai Freycinet

Ce village mettra l'accent sur la préservation de l'environnement marin et la sensibilisation à l'écoresponsabilité. Il proposera des animations pour tous les âges, en lien avec les défis environnementaux auxquels font face les océans, les ports et les marins de la **Tall Ship Race**.

Les projets pourront inclure :

- ✓ **Animations autour de la valorisation des déchets en mer**, montrant comment réduire l'impact des activités humaines sur les océans,
- ✓ **Sensibilisation à la faune et à la flore maritimes**, pour illustrer la richesse des écosystèmes traversés par les voiliers,
- ✓ **Activités ludiques pour les enfants**, afin d'éveiller les plus jeunes à la protection de la planète.

Ce village est une invitation à réfléchir à l'avenir de nos mers tout en s'amusant.

2. Village Patrimoine Maritime – La Citadelle

Ce village fera revivre l'histoire maritime de Dunkerque et d'autres grands ports internationaux. En lien direct avec l'esprit de la **Tall Ship Race**, qui valorise les traditions navales, ce village proposera des activités variées, telles que :

- ✓ **Expositions de vieux gréements** et maquettes de navires, évoquant l'évolution de la navigation à voile,
- ✓ **Ateliers de construction et de restauration de bateaux**, pour montrer les savoir-faire artisanaux qui perdurent à travers les siècles,
- ✓ **Conférences et démonstrations** sur les techniques de navigation.

Le **Village Patrimoine Maritime** plongera les visiteurs dans l'histoire fascinante des grands voiliers et de la navigation d'autrefois.

3. Village des Sports Nautiques – Autour du Bassin de la Marine

Installé autour du Bassin de la Marine, ce village sera le cœur des activités sportives, en lien direct avec les voiliers et les défis maritimes que relèvent les participants de la **Tall Ship Race**.

Il proposera :

- ✓ **Initiations aux sports nautiques**, permettant aux visiteurs de s'essayer à la voile ou au canoë-kayak,
- ✓ **Démonstrations sportives** en direct, avec la possibilité d'assister à des compétitions ou des performances nautiques spectaculaires,
- ✓ **Rencontres avec des athlètes et marins**, pour échanger sur l'aventure en mer et découvrir les disciplines aquatiques.

Ce village incarne l'esprit de défi et d'aventure qui anime les voiliers en compétition.

4. Village des Métiers de la Mer – La Citadelle

Le **Village des Métiers de la Mer**, mettra en avant les nombreuses professions qui gravitent autour de l'univers maritime. Ce village, en lien avec les marins de la **Tall Ship Race**, proposera :

- ✓ **Découverte des métiers portuaires**, de la pêche à l'aquaculture en passant par la gestion portuaire,
- ✓ **Ateliers et démonstrations sur les métiers de la mer**, comme l'océanographie, la biologie marine, ou la Marine Nationale,
- ✓ **Rencontres avec des professionnels**, pour susciter des vocations et montrer les opportunités qu'offrent ces secteurs.

Ce village sera un lieu d'échanges autour des métiers qui font vivre et prospérer les ports et les océans.

5. Village Hybride – Môle 1

Le **Village Hybride**, situé sur le Môle 1, proposera une ambiance festive et conviviale, où le public pourra profiter de diverses animations culturelles et gastronomiques. Ce village, au carrefour des autres thématiques, proposera :

- ✓ **Concerts de chants maritimes**, pour plonger les visiteurs dans l'atmosphère des ports d'antan,
- ✓ **Animations radio, quizz et concours**, permettant de divertir le public tout au long de la journée,
- ✓ **Dégustations de produits locaux et maritimes**, offrant un aperçu des richesses culinaires du littoral.

Ce village sera un espace de détente et de divertissement, célébrant la mer sous toutes ses formes.

Cette liste d'animations par village est non exhaustive. Toute autre proposition en lien avec la thématique des villages concernés pourra être considérée pour les quatre jours de l'événement.

Le lieu de chaque village pourra encore être modifié durant l'organisation, avant l'événement.

I. LES ORGANISMES ELIGIBLES

a) Les structures éligibles :

Sont éligibles à cet appel à projet les **associations Loi 1901 à but non lucratif** qui remplissent les critères suivants :

- **Implantation locale** : Elles exercent leur activité sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
- **Participation active** : Les représentations locales d'associations nationales peuvent soumettre un dossier, à condition de démontrer une implication effective dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Les projets doivent s'inscrire dans la dynamique de la **Tall Ship Race Dunkerque 2025** et de préférence se dérouler durant les quatre jours de l'événement (du 10 au 13 juillet 2025). Les actions doivent se tenir sur le périmètre communautaire de l'événement, au sein des villages thématiques ouverts chaque jour de 10h à 21h.

b) Les projets éligibles :

Dans le cadre de cet appel à projet, les initiatives proposées doivent répondre aux critères suivants :

- **Adéquation avec l'événement** : Les projets doivent s'articuler autour des thématiques des villages (écologie, patrimoine maritime, sports nautiques, métiers de la mer) et contribuer à l'animation de l'événement. Par exemple, des actions écoresponsables, des projets artistiques, ou des démonstrations de métiers de la mer.
- **Publics visés** : Les projets doivent être accessibles à tous les publics, en favorisant la mixité sociale et l'appropriation de l'événement par les habitants de l'agglomération dunkerquoise.
- **Ancrage territorial** : Les actions doivent bénéficier directement aux habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque et s'inscrire dans une dynamique locale, renforçant le lien entre l'événement et la communauté.
- **Innovation et créativité** : Les initiatives qui proposent des approches innovantes et originales, tout en intégrant des pratiques responsables et durables, seront particulièrement valorisées.
- **Respect des enjeux écoresponsables** : Les projets doivent intégrer une démarche respectueuse de l'environnement, en lien avec les enjeux maritimes et écologiques.

Critères d'exclusion des projets non éligibles :

Afin de garantir que les projets sélectionnés bénéficient directement à l'événement et à la communauté, certains types de projets ne seront pas éligibles :

- **Projets sans lien avec l'événement** : Les initiatives qui ne s'inscrivent pas directement dans la thématique de la Tall Ship Race ou qui ne se déroulent pas sur le périmètre communautaire de l'événement.
- **Projets sans plan d'action clair** : Seuls les projets avec un plan d'action structuré et un calendrier bien défini seront retenus. Les projets encore en phase d'idée ou sans échéancier précis seront exclus.
- **Projets déjà en cours** : Les projets déjà partiellement exécutés ou qui ne présentent pas de réelle nouveauté par rapport à des actions antérieures ne seront pas priorités.
- **Projets sans dimension écoresponsable** : Les initiatives qui n'intègrent pas de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en matière de gestion des déchets ou de sensibilisation écologique, ne seront pas considérées.
- **Projets à visée lucrative** : Les projets ayant un but commercial ou lucratif seront exclus, afin de favoriser les actions solidaires et non marchandes.

Cet appel à projet vise à encourager des actions locales, innovantes et en cohérence avec l'esprit de la **Tall Ship Race Dunkerque 2025**, tout en renforçant le tissu social et en contribuant au rayonnement du territoire.

II. LES CRITERES DE SELECTION

1. Critères concernant l'organisme

Ces critères évaluent la solidité et l'engagement de l'organisme porteur du projet, ainsi que sa capacité à mener à bien l'initiative dans le cadre de la **Tall Ship Race Dunkerque 2025**.

Critères	Nombre de points sur 40
Degré d'implication de la structure sur le périmètre communautaire (ancrage territorial) : Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure l'organisme est déjà ancré dans la communauté locale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Une structure bien intégrée, qui connaît les spécificités locales et travaille régulièrement avec les habitants, aura une meilleure capacité à mobiliser les ressources et à toucher les publics cibles.	20 points
Autres critères concernant la structure : Cela inclut la santé financière de l'organisme (capacité à gérer un projet de cette envergure), son ancienneté (expérience dans la gestion de projets similaires), et sa recherche de cofinancements pour assurer la viabilité du projet. Un organisme ayant de l'expérience et des partenariats solides sera privilégié.	20 points

2. Critères concernant le projet

Ce tableau regroupe les critères de sélection des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets pour la **Tall Ship Race Dunkerque 2025**. Chaque critère est noté sur un total de 100 points, répartis entre la qualité de l'organisme porteur et le contenu du projet proposé. Les projets doivent démontrer un fort ancrage local, une capacité à mobiliser des partenariats, et un engagement clair en faveur de l'écoresponsabilité.

Critères	Nombre de points sur 100
Contenu de la proposition : Clarté et pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Tall Ship Race (thématiques écoresponsables, sportives, patrimoniales, etc.), ainsi que la capacité à mobiliser des publics divers.	30 points
Indicateurs d'évaluation : Présence d'indicateurs mesurables (participation, satisfaction des publics, retombées sur le territoire, impact environnemental).	20 points
Adéquation avec les objectifs de l'événement : Le projet doit promouvoir les valeurs de la Tall Ship Race, notamment en termes de mobilité durable, de solidarité et de mixité sociale.	15 points
Capacité à toucher un large public (jeunes, seniors, familles).	10 points
Durabilité du projet : Capacité du projet à s'inscrire dans la durée, avec des actions concrètes pour garantir la viabilité à long terme (maintenance, suivi).	10 points
Mobilisation des partenariats et stratégie de communication : Capacité à impliquer des partenaires (publics, privés) et à mettre en place une communication efficace pour toucher un large public.	5 points
Formation à la mobilité et à la sécurité : Inclusion d'une formation à l'usage du vélo (sécurité routière, usage en milieu urbain, entretien des vélos) pour garantir un bon usage des vélos.	5 points
Mesures d'impact social et environnemental : Le projet doit intégrer des outils pour mesurer son impact en termes d'inclusion sociale et de protection environnementale.	5 points

III. Critères de financement et éligibilité des dépenses

Dans le cadre de cet appel à participation, **la subvention octroyée par la Communauté Urbaine de Dunkerque** est destinée à financer **un projet spécifique** et clairement défini. Elle ne vise pas à couvrir les frais de fonctionnement généraux des organismes bénéficiaires, mais uniquement les dépenses directement liées à la mise en œuvre du projet sélectionné.

1. Dépenses éligibles :

Les dépenses qui peuvent être financées dans le cadre de cet appel à projet sont strictement limitées aux coûts directement associés à la réalisation du projet.

Les dépenses éligibles incluent :

- **Les frais directement engagés pour le projet** : Cela comprend les coûts liés à l'organisation d'animations, d'ateliers, de conférences ou de toute autre action entrant dans le cadre du projet soumis (location de matériel, prestations de services, frais de transport, communication, etc.).
- **Les dépenses de personnel salarié affecté au projet** : Les salaires des personnes travaillant directement à la mise en œuvre du projet (animateurs, coordinateurs, intervenants) peuvent être pris en charge, à condition qu'ils soient exclusivement dédiés à l'exécution du projet.

2. Dépenses inéligibles :

Certaines dépenses ne peuvent être financées dans le cadre de cet appel à participation. Les dépenses inéligibles incluent :

- **Les dépenses d'investissement** : L'achat de matériel durable, la construction ou la rénovation de locaux, ou tout autre investissement matériel ou immobilier sont exclus de l'aide financière.
- **Les contributions volontaires en nature** : La mise à disposition de matériel ou de locaux, les dons ou encore le temps de travail bénévole ne sont pas éligibles. Ces éléments, bien qu'importants pour le projet, ne peuvent être comptabilisés dans les dépenses financées par la subvention.

3. Budget du projet :

Le budget du projet soumis à l'appel à participation doit être **clair, complet et équilibré**, faisant apparaître :

- **L'intégralité des dépenses et des recettes** prévues pour la réalisation du projet.

- **La subvention de la Communauté Urbaine de Dunkerque**, qui sera calculée sur la base des **dépenses éligibles uniquement**, et non sur la totalité du budget.

Ce cadre financier permet d'assurer que les fonds alloués sont utilisés de manière transparente et efficace pour soutenir des projets qui contribuent directement à l'événement **Tall Ship Race Dunkerque 2025**, tout en garantissant une gestion rigoureuse des ressources publiques.

IV. ENCADREMENT FINANCIER

Les conditions de financement pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets **Tall Ship Race Dunkerque 2025** sont les suivantes :

- ✓ **Plafond de subvention par projet** : Chaque projet peut bénéficier d'un financement allant jusqu'à **25 000 € maximum**, sous réserve de respecter les critères de sélection et d'éligibilité. Le soutien financier de la Communauté Urbaine de Dunkerque ne pourra excéder **80% des dépenses éligibles**, le reste devant être couvert par un autofinancement ou des cofinancements.

Modalités de versement de la subvention :

- ✓ **Premier versement (80%)** : À la suite de la signature de la convention entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'organisme porteur du projet, **80% du montant de la subvention** accordée sera versé pour permettre le démarrage des actions.
- ✓ **Versement du solde (20%)** : Le solde, soit **20%**, sera versé après la production d'un **compte rendu financier ou d'un bilan** détaillant les dépenses réellement effectuées. Ce rapport devra être soumis **au plus tard le 30 juin de l'année N+1**. Le montant final sera ajusté en fonction des **dépenses éligibles et effectivement payées**, avec un ajustement éventuel si les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions (versement au prorata).

V. PROCEDURE D'INSTRUCTION

La sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets **Tall Ship Race Dunkerque 2025** suivra une procédure rigoureuse d'instruction, articulée autour des étapes suivantes :

- **Instruction des projets** : Les projets seront instruits par la **Direction de l'Économie et de l'Attractivité de la Communauté Urbaine de Dunkerque**, qui sera chargée de vérifier la conformité des dossiers avec les critères d'éligibilité.
- **Analyse par un comité de présélection** : Les dossiers qui répondent aux critères d'éligibilité seront examinés par un **comité de présélection**, composé à la fois d'agents communautaires et de **personnalités qualifiées** dans les domaines pertinents pour l'événement.
- **Entretiens des porteurs de projets** : Les porteurs de projets dont les dossiers sont jugés admissibles seront invités à un **entretien avec le comité de présélection**. Cet entretien se tiendra le **entre le 15 janvier et le 22 janvier 2025**, afin d'approfondir la compréhension du projet et d'évaluer son adéquation avec les objectifs de l'appel à projets.
- **Sélection finale** : Les projets présélectionnés seront ensuite soumis à l'appréciation du **Conseil Communautaire**, qui prendra la décision finale sur l'attribution des subventions.
- **Communication des résultats** : Les porteurs de projets seront informés de la décision finale par **courrier électronique** après délibération du Conseil Communautaire.
- **Accompagnement des porteurs de projets** : Avant le dépôt des dossiers, un **accompagnement personnalisé** sera proposé aux porteurs de projets. Ce soutien sera assuré via une **permanence conseil** pour répondre à leurs questions et les guider dans la constitution de leur dossier.

VI. OBLIGATIONS DES PORTEURS DE PROJETS SELECTIONNES

Les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets **Tall Ship Race Dunkerque 2025** devront respecter les obligations suivantes pour assurer la bonne exécution de leur projet et l'utilisation correcte des subventions allouées :

- **Autonomie et responsabilité** : Le porteur de projet est pleinement autonome et **responsable de la mise en œuvre de son projet**, tant sur le plan opérationnel que financier. Il doit veiller au bon déroulement des actions conformément au projet validé.
- **Subvention fixe : Aucune augmentation de la subvention** ne sera possible une fois le projet sélectionné. Les porteurs de projet doivent donc s'assurer que leur budget est rigoureusement respecté et correspond à la subvention accordée.
- **Obligation d'information** : Le porteur de projet s'engage à **tenir régulièrement informée la Communauté Urbaine de Dunkerque** de tout problème rencontré, de réorientations éventuelles du projet ou de tout élément pouvant affecter la réalisation du projet dans les délais et conditions prévus.
- **Conditions de récupération ou de non-versement de la subvention** : La CUD se réserve le droit de **réclamer la totalité ou une partie de la subvention versée** et/ou de **ne pas verser le solde** dans les situations suivantes :
 - **Réalisation partielle ou injustifiée des dépenses** : Si le projet n'est pas réalisé dans son intégralité ou si des dépenses ne sont pas justifiées conformément au budget initial.
 - **Justificatifs insuffisants** : Si les documents justificatifs fournis par le porteur de projet (factures, rapports, etc.) sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne utilisation des fonds et la réalisation des actions prévues.
 - **Compte-rendu d'activités non conforme** : Si le compte-rendu d'activités ne permet pas, après examen technique, de **vérifier l'usage des fonds** ou la réalisation des objectifs du projet.

VII. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les porteurs de projet souhaitant participer à l'appel à projets **Voiles de légende - Tall Ship Race Dunkerque 2025** devront soumettre un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :

- **Le dossier de demande de subvention**, complété et signé.
- **Le règlement de l'appel à projets**, signé, attestant que le porteur de projet a pris connaissance et accepte les conditions.

Les dossiers complets devront être transmis à la **Communauté Urbaine de Dunkerque** par voie **électronique** (recommandée) :

[voilesdelegende@cud.fr](mailto:voilesdelegende@ cud.fr)

Voie postale avec accusé de réception aux adresses suivantes :

A l'attention de M. le Président

Appel à projet – Voiles de légende 2025
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Téléchargement du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera téléchargeable à partir du mois de **novembre** sur les plateformes suivantes :

- **Site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque** : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>
- **Site internet de Voiles de légende**

Chaque dossier devra inclure :

- Une **description détaillée** du projet,
- Les informations sur les **bénéficiaires ciblés**,
- Les **modalités d'attribution** (détails des activités, partenariat, logistique),
- Les **indicateurs d'impact** et les mesures d'évaluation du projet.

Tout **dossier incomplet ou soumis après la date limite** ne sera pas pris en compte. Un **accusé de réception** sera envoyé aux candidats une fois le dossier correctement soumis.

VIII. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées **avant le 31 décembre 2024**. Cette date constitue le **dernier délai** pour soumettre un projet dans le cadre de cette session.

Du 02 janvier 2025 au 22 janvier 2025 :

Période d'**instruction et d'évaluation** des dossiers. Les projets seront examinés par un **jury** composé de techniciens de la Communauté Urbaine de Dunkerque (experts juridiques, techniques, financiers) et d'un ou plusieurs élus. Des **auditions** pourront être organisées si nécessaire.

Mars 2025 :

Les projets retenus seront présentés et validés lors du **Conseil Communautaire**. La validation officielle permettra aux lauréats de bénéficier de la subvention ou du soutien accordé.

IX. CONTACTS

Pour toute information complémentaire, les porteurs de projet peuvent contacter **l'équipe de Voiles de Légende**, en charge du suivi des dossiers à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- **E-mail** : voilesdelegende@ cud.fr
- **Téléphone** : +33(0) 3 28 51 33 26

- Nos services sont disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant la soumission des candidatures, les critères de sélection, ou le déroulement du projet

Date limite de dépôt des dossiers :
31 décembre 2024